

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 07/04/2009

Réception par le Prefet : 07/04/2009

Publication : 14/04/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-5-6-1

Séance du vendredi 3 avril 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

BULLETIN CLIMATOLOGIQUE ANNUEL 2008 DE METEO FRANCE

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Donne un avis favorable à la duplication en couleur, à titre gracieux par les services de l'imprimerie départementale, de 170 exemplaires du bulletin climatologique annuel de Météo France, pour un coût estimé à 50 €.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions